Commune de SAINT-GILLES Monsieur Th. VAN CAMPENHOUT Echevin de l'Urbanisme Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

V/Réf: PU2012-199 - 21864 N/Réf: AVL/KD/SGL-2.348/s.545

Annexe: /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue d'Ecosse, 92. Modification du nombre et de la répartition des logements (régularisation). Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.** (Correspondant : M. A. Lopez Vazquez))

En réponse à votre lettre du 22/10/2013, sous référence, reçue le 25/10/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13/11/2013.

La demande vise un bien qui se situe partiellement dans la zone de protection de l'Ecole J.J. Michel (rue de Bréderode, 14-19), classée comme monument.

La demande prévoit notamment la régularisation du réaménagement d'une maison unifamiliale en quatre logements. La situation existante (quatre logements) existerait, selon la note explicative, depuis 1986.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien protégé.

Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur (qualité des logements, annexe au 2^e étage en façade arrière ?).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

C.c.: - A.A.T.L. – D.M.S.: Mme M. Kreutz (+ par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelievre);
- A.A.T.L. – D.U.: Mme Fr. Rémy.